



ACCEDER AU LMS SPOT

JANVIER 2025



QU'EST CE QU'UN LMS

LMS signifie Learning Management System.
Learning=Apprendre, parce que vous l'utilisez pour dispenser des cours ou des programmes de formation.
Management=Gestion, car il vous aide à organiser ces cours (créer, modifier, affecter à des étudiants, etc).
System=Systeme, last but not least, c'est juste un mot qui se traduit par «logiciel». Un LMS est un programme informatique.



Deconnexion réalisée avec succès

Connectez-vous pour poursuivre



Email

Mot de passe

Connexion

[Mot de passe oublié ?](#)

Créer un compte client

Site Web

SPOT c'est un LMS en Cloud, facile et tout en 1

Pour vous connecter:

1. Allez sur la page www.spotlms.com
2. Entrez votre adresse mail comme login
3. Inscrivez le mot de passe remis par votre formateur
4. Cliquez sur connexion

Progrès

Consulter la progression de ma formation

Cours

Liste mes cours

Utilisateurs

Lister mes collègues

Vidéoconférence

Participer et lister vos vidéoconférences

Classes virtuelles

Participer et revoir des classes virtuelles

Discussions

Chat, partage documents, vidéoconférence, messages vocaux

Rapport

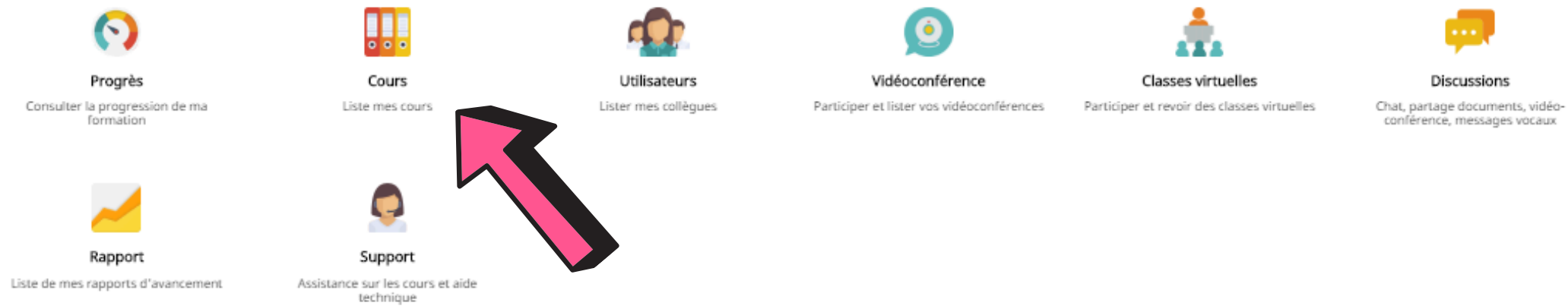
Liste de mes rapports d'avancement

Support

Assistance sur les cours et aide technique

Sur votre tableau de bord LMS SPOT , vous trouvez :

- 1.Le suivi de vos progrès
- 2.Les cours que l'on vous a affecté
- 3.Vos collègues
- 4.L'accès à la visio
- 5.Vos classes virtuelles
- 6.Un forum de discussions avec les autres élèves et vos professeurs
- 7.Un rapport de vos activités
- 8.Un support en cas de problème technique



Pour accéder aux cours:

1. Cliquez sur l'icone Cours

[Code](#) [Discussions](#)

[► SUIVRE LE COURS](#)

COVID 19 - mesures de soutien, COV19



COVID 19 - mesures de soutien
COVID19



Victorine NLOMNGAN
vn.gidefi@orange.fr
Administrateur

Etat	Pas démarré
Date de mise à jour de l'état ⓘ	29/04/2020 10:26
Date à faire au plus tard ⓘ	28/07/2020
Avancement total	
Temps de travail ⓘ	0sec
Référents du cours ⓘ	Martine Dancoisne
Moyenne des scores/100 ⓘ	- /100

Avancement total



100 0

Fait Reste à faire

Pour démarrer le cours:

1. Cliquez sur Suivre le cours



COVID 19 - mesures de soutien

Suivant

Aides financières

Mesures mises en place

Report échéances fiscales

Crédits mis en place pour soutenir la trésorerie

Report échéance URSSAF du 5 mai 2020

Plateforme d'achats

Achat masques

1 sur 6

Zoom automatique

Quand le cours ou l'exercice n'est pas encore réalisé le pousse est vers le bas

Préparez-vous à réussir votre création d'entreprise

Coronavirus COVID-19 : aides pour les entreprises impactées

Pour passer aux cours suivants : Cliquer sur Suivant

Le contenu de vos cours

s financières	
ures mises en place	👍
rt échéances fiscales	👍
its mis en place pour soutenir la trésorerie	👍
rt échéance URSSAF du 5 mai 2020	👍
forme d'achats	
it masques	👍



Quand le cours ou
l'exercice est réalisé le
pousse est vers le haut



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Report des échéances fiscales des entreprises du mois de mai

Paris, le 17/04/2020
N° 1013

Direction générale des Finances publiques
economie.gouv.fr
impots.gouv.fr

**Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, adapte
le calendrier des principales échéances fiscales des professionnels du mois de mai
pour tenir compte de la crise sanitaire.**

Depuis le début de la crise, l'État a fait du soutien aux entreprises une de ses missions prioritaires.

Parmi les mesures de soutien, de nombreux reports d'échéances, tant fiscales que sociales, ont déjà été accordés aux mois de mars et d'avril. Sur le champ des impôts directs, l'ensemble des mesures de soutien ont déjà représenté un effort de 3,8 Md€ pour l'État.

Le mois de mai compte plusieurs échéances fiscales : dépôt des « liasses fiscales », solde d'impôt sur les sociétés, solde de CVAE.

Afin de donner de la visibilité, dès à présent, aux entreprises et aux experts-comptables, en tenant compte de leurs difficultés à rassembler l'ensemble des éléments leur permettant de déclarer correctement leurs impôts dans cette période de crise sanitaire, Gérald Darmanin présente un calendrier adapté de ces échéances.

Toutes les échéances de dépôt des liasses fiscales et autres déclarations assimilées du mois de mai sont ainsi décalées au 30 juin. Le calendrier en annexe présente le détail de ces reports. Ces délais supplémentaires doivent permettre aux entreprises et aux experts-comptables d'accomplir leurs obligations fiscales annuelles.

Par ailleurs, les entreprises qui connaissent des difficultés pourront demander le report du paiement des échéances fiscales du mois de mai.

Les entreprises qui le peuvent sont toutefois invitées à s'acquitter de leurs obligations déclaratives et